

Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux

Val-d'Or, le 14 juin 2016 – Dans le cadre de leur 13^e Bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse, aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP) souhaitent sensibiliser la population aux mauvais traitements psychologiques. Introduits en 2006, lors de la révision de la Loi sur la Protection de la jeunesse, comme motifs pouvant compromettre la sécurité et le développement des enfants, les mauvais traitements psychologiques sont un mal silencieux dont on parle encore trop peu. C'est pourquoi les DPJ-DP prennent la parole pour expliquer et témoigner des impacts dévastateurs que les mauvais traitements psychologiques peuvent causer chez les enfants.

Les mauvais traitements psychologiques peuvent prendre différentes formes comme celle qui vise directement les enfants qui subissent alors de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, des menaces ou de l'exploitation. D'autres enfants sont touchés plus indirectement par exemple, lors d'un conflit sévère de séparation des parents ou lorsqu'ils sont témoins de violence conjugale. Les mauvais traitements psychologiques se manifestent dans les familles, sans égard aux classes sociales, à la scolarisation, ou aux types de familles. L'enfant victime de mauvais traitements perçoit qu'il est mauvais, ne vaut rien, n'est pas aimé, n'est pas désiré, qu'il peut être en danger, en plus de se croire la cause de tous les problèmes de sa famille.

La multitude de recherches et d'études faites sur le sujet ne laisse plus de doute. Cette problématique est une forme répandue de maltraitance envers les enfants et fait d'importants ravages chez ceux qui en sont victimes. Les mauvais traitements psychologiques ont des répercussions sur le plan affectif, social, cognitif et physique des enfants. Certains présenteront de l'anxiété, des symptômes dépressifs importants, des troubles d'attention, des difficultés scolaires, des troubles sérieux de comportements. Des exemples sont présentés dans une vidéo dévoilée par les DPJ-DP, dans le cadre de leur bilan annuel: <https://youtu.be/5FAfNUi-5js>

En 2015-2016, ce sont 87 800 situations d'enfants qui ont été signalées aux DPJ-DP du Québec. C'est en moyenne 240 signalements par jour, soit une augmentation de 1.1 %.

Du total de 34 911 signalements retenus, 5 492 signalements portaient sur des situations de mauvais traitements psychologiques. Il s'agit d'une hausse constante depuis 2008, soit de 3 %.

Données régionales

Dans la dernière année 2015-2016, le DPJ-DP au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu 4 012 signalements, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2014-2015. Cela représente 11 signalements par jour en moyenne.

De ce nombre, 1 441 signalements ont été retenus. C'est une baisse de 2,6 % par rapport à l'an dernier. Les signalements pour mauvais traitements psychologiques ont représenté 7,3 % des signalements totaux retenus, soient 105. Il s'agit d'une hausse de 2 % depuis 2008.

Chaque parole et chaque geste peuvent laisser chez l'enfant une blessure, une empreinte, comme les traces laissées sur une feuille qu'on froisse. Notre responsabilité est d'agir ensemble pour la garder intacte, afin que chaque enfant puisse y dessiner une image de lui-même tout en couleurs et en lumières, une image qui lui permettra de garder espoir et de marcher la tête haute vers l'avenir.

Pour consulter le Bilan:

<http://www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca/documentation/publications/jeunesse.html>

-30-

Source :

Krystina Sawyer
Adjointe au président-directeur
général - relations médias

Pour entrevue :

Renée Labonne
Direction des ressources humaines, des
communications et des affaires juridiques
819 825-5858, poste 2509

Bilan

du directeur de la protection de la jeunesse

Signalements reçus et retenus de 2013-2014 à 2015-2016

		Allochtones	Autochtones		Total
			Est*	Ouest*	
2015-2016	Signalement reçus	3146	729	137	4012
	Signalement retenus	1115	269	57	1441
2014-2015	Signalement reçus	2688	772	154	3614
	Signalement retenus	1119	283	78	1480
2013-2014	Signalement reçus	2855	739	122	3716
	Signalement retenus	1186	241	57	1484

* La catégorie *Autochtones de l'Est* comprend les communautés de Pikogan, Lac-Simon et Kitcisakik.

* La catégorie *Autochtones de l'Ouest* comprend les communautés de Kebaowek, Long Point et Timiskaming Band.

Sources de signalements

	2015-2016 Pourcentage (%)	2014-2015 Pourcentage (%)	2013-2014 Pourcentage (%)
Milieu familial	16,61	15,22	15,8
Employés des différents organismes (CISSS, médecins, familles d'accueil, autres professionnels)	29,17	31,44	30,4
Milieu scolaire	12,42	11,59	10,9
Milieu policier	27,85	27,32	26,5
Communauté (voisins, autres personnes)	13,95	14,44	16,3

Le nombre de signalements reçus en 2015-2016 est de 4012, comparativement à 3614 pour l'année 2014-2015 soit une augmentation de 11%.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Évaluations-orientations réalisées	121	133	185
Rapports prédécisionnels réalisés	17	19	31
Mesures probatoires	67	93	129
Sanctions judiciaires	285	332	291
Sanctions extrajudiciaires	151	141	113